

Questions orales

M. Broadbent: La population s'est accrue.

M. Riis: Vous induisez la Chambre en erreur. La Colombie-Britannique se fait jouer par le gouvernement conservateur année après année.

M. Broadbent: Posez une autre question là-bas.

M. Jelinek: Calmez-vous les gars.

J'espère que le Nouveau parti démocratique ne souhaite pas que le nombre d'adjudications à la Colombie-Britannique augmente mais que la valeur en diminue. En dollars . . .

M. Riis: Nous demandons la part qui nous revient. Rien de plus. Nous voulons avoir notre juste part pour une fois.

M. Jelinek: Pourquoi ne me laissez-vous pas répondre à la question?

M. Riis: Parce que vous ne voulez pas répondre. Vous avez peur de la réponse. Vous avez peur de vous prononcer.

• (1500)

M. le Président: Le ministre a la parole.

M. Jelinek: J'espère que le député va me laisser parler. La réponse est que pendant vingt ans sous le régime précédent, la Colombie-Britannique n'a pas eu sa juste part. Ce n'est que depuis deux ans que nous voyons les résultats des efforts que déploie le gouvernement actuel depuis quatre ans. C'est pourquoi je dis que la Colombie-Britannique a obtenu 20 p. 100 de marchés publics de plus dans les deux dernières années. Comme cela ne nous satisfait pas totalement, nous avons élevé le bureau des Approvisionnements et Services de Vancouver au rang de Direction générale du Pacifique. Le milieu des affaires et le gouvernement de Colombie-Britannique applaudissent à cette initiative. Notre objectif ultime en matière d'approvisionnement est donc d'accorder l'égalité des chances non seulement à la Colombie-Britannique mais à chacune des régions du Canada.

* * *

[Français]

LES PETITES ENTREPRISES

PRATIQUE DISCRIMINATOIRE ENVERS LES PETITES
ENTREPRISES—ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT ÉMETTE
UNE DIRECTIVE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre, en l'absence du ministre d'État (Finances). La semaine passée, l'Association canadienne des banquiers et la Fédération canadienne des entreprises indépendantes se sont réunies pour régler la question des frais bancaires sur les chèques sans provisions pour les petites entreprises. A cette réunion, il n'y a eu aucun progrès, et aucune solution n'a été apportée pour régler ce problème. Hier, le ministre a donné de bonnes notes aux banques et leur a fait des compliments. J'aimerais savoir si c'est la politique du gouvernement que les petites entreprises doivent payer deux fois pour un chèque sans provisions? Si c'est non, quand le gouvernement émettra-t-il une directive

afin qu'on cesse cette pratique discriminatoire et inacceptable envers les petites entreprises?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je crois qu'hier, le ministre d'État chargé des Finances a répondu à cette question avec toute la précision voulue. Les banques ont fait preuve de bonne foi jusqu'à maintenant. D'importants progrès ont été enregistrés au chapitre des frais d'administration des comptes des petites entreprises. Les discussions se poursuivent et les résultats en seront annoncés au moment opportun.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, pourquoi les petites entreprises devraient-elles être pénalisées lorsqu'elles acceptent des chèques sans provision de leurs clients? Pourquoi le gouvernement ne prend-il pas ses responsabilités et n'étend-il pas aux petites entreprises la directive qu'il a émise pour les particuliers? Après tout, les petites entreprises ne sont-elles pas responsables de la création de 80 p. 100 des nouveaux emplois? C'est pour cette raison que le ministre d'État chargé des petites entreprises parcourt le pays en annonçant la création de son Institut des entrepreneurs qui ne sera qu'une coquille vide. Pourquoi ne pas prendre de mesure concrète et aider les petites entreprises à échapper à ces frais injustifiés?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, il est plutôt intéressant de voir le député, de façon tout à fait impromptue, féliciter le gouvernement d'améliorer la situation des petites entreprises. C'est exactement pour cette raison qu'elles ont créé 80 p. 100 des nouveaux emplois. Cela est tout à fait conforme à la politique du gouvernement qui vise à alléger la réglementation du secteur pour rendre le climat économique plus favorable aux petites entreprises.

Je le répète, des discussions se poursuivent, mais des progrès importants ont déjà été accomplis au chapitre des frais d'administration. Les résultats de ces discussions seront annoncés en temps et lieu.

Il va sans dire que les petites entreprises applaudissent la politique du gouvernement conservateur, ce qui se reflète dans les nombreux emplois qu'elles ont créés.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE ZIMBABWE—LA DÉTENTION D'UN CITOYEN CANADIEN

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

En décembre dernier, je me suis enquis de Dick Laban, un citoyen canadien détenu dans une prison du Zimbabwe depuis plusieurs mois. Bien qu'il n'y ait pas eu de procès et qu'aucune accusation n'ait été retenue contre lui, M. Laban est toujours en prison.